

GT 28 janvier 2019 - AGENCES COMPTABLES : Déclaration liminaire UNSA - CGC



Un GT s'est tenu le 28 janvier 2019 auquel ont participé des représentants de l'alliance UNSA-CGC des MEF : Patrick DEVILLERS pour la CGC et Hubert SILVESTRE pour l'UNSA.

Nos collègues ont fait lecture à l'administration de la déclaration liminaire suivante :

Les agences comptables locales ou la suppression du comptable public

Demain, sous couvert d'émancipation de certaines collectivités devenues vertueuses, d'optimisation d'une chaîne comptable supposée imparfaite, de responsabilisation des ordonnateurs, les opérations relevant aujourd'hui de la compétence du comptable public seront réalisées par des agents comptables installés au sein des collectivités dans des agences comptables.

Nous devrions être rassurés, les fondamentaux sont préservés, il ne s'agirait que d'une évolution du mode de relations entre ordonnateur et comptable :

- le principe de séparation ordonnateur comptables est préservé ;
- la responsabilité personnelle et pécuniaire demeure ;
- l'obligation de dépôts de fonds au trésor est conservée.

Alors pourquoi sommes nous inquiet ? Voir très inquiet ?

- Car c'est la collectivité qui nommera l'agent comptable. Ce dernier pouvant être tout aussi bien agent de la DGFIP ou un agent de la fonction publique territoriale.
- Car c'est la collectivité qui prend en charge les coûts de fonctionnement de l'agence comptable. La DGFIP fournit seulement HELIOS.

Dans ce contexte, que devient l'indépendance du comptable public ?

Un agent comptable choisi par l'ordonnateur, évalué par l'ordonnateur, dont le service est financé par l'ordonnateur peut-il être indépendant ?

Un agent comptable sera-t-il libre lorsqu'il aura connaissance d'un délit devant donner lieu à un signalement au procureur de la république au titre de l'article 40 du CPP !

Tout ce qui nous est proposé là ne doit pas être analysé comme une simple évolution des missions du comptable.

Car l'enjeu démocratique est réel !

Gilles Johannet, procureur général près la cour des comptes s'inquiète ouvertement des conséquences de cette expérimentation dans une entrevue au journal le monde du 17 janvier 2019 :

(...)

« ce que va tester le gouvernement, c'est de mettre le comptable sous l'autorité de l'ordonnateur » ;

(...)

"cette séparation entre celui qui décide de la dépense et celui qui la paye est un garde fou contre la corruption, l'argent mal géré, le laxisme " ;

(...)

" Le comptable lanceur d'alerte est un contributeur majeur à la transparence. Si vous considérez que l'avenir est à infiniment plus de transparence pour rétablir la confiance du citoyen dans les institutions administratives et politiques, son rôle est absolument capital".

*

* *

L'alliance UNSA CGC réaffirme son attachement à l'indépendance du comptable public.